

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE TRAVAIL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mercredi, 31 mai 2023
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Pierre Morais	Conseiller
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Sont absents :	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Joanne Doiron	Conseillère

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour

Résolution: 2023-054-ST

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 6.1 « Demande pour Rêve d'enfants », 6.2 « Demandes de la Légion Royale Canadienne », 6.3 « Demande de permis de marchand ambulant » et 6.4 « Demande d'aménagement paysager pour le papillon géant ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conseillères Rita Benoit et Dianna May Savoie déclarent un conflit d'intérêts pour le point 6.2 « Demandes de la Légion Royale Canadienne ».

3. ACCÈS PRIVÉS

Pour information.

Le département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure présente une analyse des coûts à titre budgétaire si la municipalité prendrait l'entretien et le déneigement des 61 accès privés que le ministère des Transports et de l'Infrastructure fait présentement sur le territoire de la municipalité. Le département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure présente aussi une analyse des coûts pour les autres 98 accès privés qui ne sont présentement pas entretenus ou déneigés par le ministère des Transports et de l'Infrastructure. Pour l'ensemble des accès privés, les coûts pourraient être d'environ 750 000,00 \$ par année budgétaire. Cela pourrait représenter une augmentation du taux de taxation d'environ 0,10 \$ pour l'ensemble des huit (8) quartiers et d'environ 0,15 \$ pour les quartiers 1 à 6.

Une conseillère demande que la municipalité négocie avec la province pour que celle-ci continue d'assurer le service d'entretien et de déneigement des 61 accès privés.

Une conseillère dit que si la municipalité continue de payer pour l'entretien et le déneigement des 61 accès privés, des résidents des 98 autres accès privés vont demander que la municipalité prenne en charge leurs accès privés.

Des membres du conseil demandent si le ministère des Transports et de l'Infrastructure va informer les résidents des 61 accès privés qu'ils vont perdre le service d'entretien et de déneigement de leur accès privé.

Résolution: 2023-055-ST

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive que la municipalité continue de négocier avec la province pour que celle-ci accepte encore d'offrir le service d'entretien et de déneigement des 61 accès privés.

2 OUI
5 NON

REJETÉE

4. PLAN QUINQUENNAL DES ROUTES PROVINCIALES

Pour information.

Le département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure présente le plan quinquennal pour les routes provinciales qui a été soumis à la province.

Le département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure présente aussi une liste des réparations majeures des routes des quartiers 1 à 6 qui sera remis à la province.

Le département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure présente également la liste des routes pour les quartiers 1 à 6 qui ont présentement besoin de prévention (levelling). L'administration demande si la municipalité doit faire certaines de ces routes étant donné que c'est la province qui va être responsable de celles-ci en 2024.

Les membres du conseil prennent aussi connaissance des routes des quartiers 7 et 8 qui nécessitent des travaux majeurs ainsi que des travaux de prévention (levelling).

Le conseil est informé que la municipalité n'a pas le budget pour faire l'entretien et la réparation des routes de la municipalité qui nécessitent des travaux.

Résolution: 2023-056-ST

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale que la municipalité ne fasse pas l'entretien des routes des quartiers 1 à 6 en 2023 étant donné que la province va reprendre ces routes en 2024.

ADOPTÉE

5. DEMANDES D'AUTORISATION - ARTICLE 98 DU PLAN RURAL

5.1 NID 20156360, allée du Cap à Pont-LaFrance.

Pour recommandation au conseil.

Les membres du comité sont informés que le propriétaire de ce terrain (NID 20156360) à Pont-LaFrance veut avoir l'autorisation de la municipalité en vertu de l'article 98 du Plan rural pour permettre la construction d'une habitation à la place du chalet existant. Le comité est informé que l'accès à ce terrain se fait à partir d'un droit de passage intitulé allée du Cap et que ce droit de passage est une voie qui n'a pas été aménagée suffisamment aux normes municipales. De plus, il n'y a pas présentement de cul-de-sac sur celui-ci. Également, la municipalité ne peut confirmer que le droit de passage est suffisamment large pour la circulation des véhicules d'urgence, surtout en hiver. Il y a présentement 3 résidences et 4 chalets sur ce droit de passage.

Étant donné l'état actuel de l'accès privé, l'administration recommande de ne pas accepter cette demande à cause que le chemin d'accès ou droit de passage n'est pas assez conforme aux normes municipales et qu'il n'y a aucun cul-de-sac pour permettre aux véhicules d'urgence d'effectuer une virée. L'administration municipale considère que cette propriété n'est pas desservie suffisamment par une voie d'accès acceptable.

Cependant, cette demande pourrait revenir au conseil municipal s'il y a des améliorations apportées à l'accès privé.

Résolution: 2023-057-ST

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit recommandé que la municipalité accepte la recommandation de l'administration municipale et refuse la présente demande.

ADOPTÉE

5.2 NID 40489379, droit de passage sur le chemin de la Cédrière, Rivière du Portage.

Pour recommandation au conseil.

Les membres du comité sont informés que la propriétaire de ce terrain (NID 40489379) à Rivière du Portage veut avoir l'autorisation de la municipalité en vertu de l'article 98 du Plan rural pour y aménager un projet d'hébergement touristique. Le comité est informé que l'accès à ce terrain se fait à partir d'un droit de passage sans nom et que ce droit de passage est une voie qui n'a pas été aménagée suffisamment aux normes municipales. De plus, il n'y a pas présentement de cul-de-sac sur celui-ci. Également, la municipalité ne peut confirmer que le droit de passage est suffisamment large pour la circulation des véhicules d'urgence, surtout en hiver. Il y a présentement une seule résidence sur ce droit de passage.

Étant donné l'état actuel de l'accès privé, l'administration recommande de ne pas accepter cette demande à cause que le droit de passage n'est pas assez conforme aux normes municipales et qu'il n'y a aucun cul-de-sac pour permettre aux véhicules d'urgence d'effectuer une virée. L'administration municipale considère que cette propriété n'est pas desservie suffisamment par une voie d'accès acceptable. Cependant, cette demande pourrait revenir au conseil municipal s'il y a des améliorations apportées à l'accès privé.

Résolution: 2023-058-ST

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit recommandé que la municipalité accepte la recommandation de l'administration municipale et refuse la présente demande.

ADOPTÉE

5.3 NID 20870812, allée Mystique à Four Roads.

Pour recommandation au conseil.

Les membres du comité sont informés que la propriétaire de ce terrain (NID 20870812 sur l'allée Mystique à Four Roads veut avoir l'autorisation de la municipalité en vertu de l'article 98 du Plan rural pour y aménager un chalet. Le comité est informé que l'accès à ce terrain se fait à partir d'un accès privé et que celui-ci est une voie qui n'a pas été aménagée suffisamment aux normes municipales. De plus, il n'y a pas présentement de cul-de-sac sur celui-ci. Également, la municipalité ne peut confirmer que cet accès privé est suffisamment large pour la circulation des véhicules d'urgence, surtout en hiver. Cependant cet accès est suffisamment large pour y effectuer un déneigement donnant accès aux véhicules d'urgence. Il y a une seule résidence et un seul chalet sur ce chemin privé.

Étant donné l'état actuel de l'accès privé, l'administration recommande de ne pas accepter cette demande à cause que le droit de passage n'est pas assez conforme aux normes municipales et qu'il n'y a aucun cul-de-sac pour permettre aux véhicules d'urgence d'effectuer une virée. L'administration municipale considère que cette propriété n'est pas desservie suffisamment par une voie d'accès acceptable. Cependant, cette demande pourrait revenir au conseil municipal s'il y a des améliorations apportées à l'accès privé.

Résolution: 2023-059-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit recommandé que la municipalité accepte la recommandation de l'administration municipale et refuse la présente demande.

ADOPTÉE

6. AUTRES

6.1 Demande pour Rêve d'enfants.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande pour que la municipalité puisse remplir une piscine dans le cadre de Rêve d'enfants.

Résolution: 2023-060-ST

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit donné comme directive à l'administration d'accepter la présente demande.

ADOPTÉE

Résolution: 2023-061-ST

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer une politique pour ne plus apporter ce type de demande au conseil municipal.

ADOPTÉE

6.2 Demandes de la Légion Royale Canadienne.

Les conseillères Rita Benoit et Dianna May Savoie ayant déclaré un conflit d'intérêts sortent de la salle du conseil pour la durée des discussions et du vote.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande de la Légion Royale Canadienne de Tracadie pour de l'équipement municipal dans le cadre du dévoilement du cénotaphe. La Légion Royale Canadienne demande également d'avoir accès à l'aréna municipal pour un spectacle advenant qu'il y ait de la pluie.

Résolution: 2023-062-ST

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'accepter les présentes demandes de la Légion Royale Canadienne de Tracadie.

ADOPTÉE

Les conseillères Rita Benoit et Dianna May Savoie reprennent leur siège.

6.3 Demande de permis de marchand ambulant.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente une demande de permis de marchand ambulant dans le secteur du centre-ville pour la vente de fruits et légumes. L'administration municipale recommande que l'arrêté sur les marchands ambulants soit modifié pour ne plus permettre les marchands ambulants et cantines de rues dans la zone centre-ville étant donné la forte présence de commerces et de restaurants déjà établis dans des bâtiments permanents, et ce afin d'éviter de leur faire concurrence. Les marchands ambulants et cantines de rues seraient permis en périphérie de la zone centre-ville et à l'extérieur des zones résidentielles et institutionnelles.

De plus, l'administration municipale recommande que ce soit uniquement elle qui accorde les permis de marchand ambulant ou de cantine, et ce en conformité avec la réglementation municipale.

Un membre du conseil dit qu'elle a déjà reçu des commentaires de commerçants qui ne sont pas en accord avec la présence de marchands ambulants et de cantines de rue au centre-ville.

L'administration municipale recommande aussi des normes d'hygiène comme la présence d'une toilette.

Résolution: 2023-063-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de refuser la présente demande.

ADOPTÉE

Résolution: 2023-064-ST

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de modifier l'arrêté sur les marchands ambulants tel que recommandé.

ADOPTÉE

6.4 Demande d'aménagement paysager pour le papillon géant.

Pour information et suivi.

Un membre du conseil demande si la municipalité pourrait faire un aménagement paysager à l'emplacement où a été aménagé le papillon géant.

Résolution: 2023-065-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Pierre Morais

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'aménager des lumières et une rocaille autour du papillon géant.

ADOPTÉE

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Rita Benoit propose que la réunion soit levée à 20h50 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal